Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_032-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/03/2026

Date de la convocation
21/03/2026

Date d'affichage
21/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an 2026, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHARLES Aurélie, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : Mme HASCOET Marie donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques.

Secrétaire de séance : Mme Justine POULAIN

Réf	2026-032

Objet de la délibération : LA DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM), ayant la compétence « déchets » couvre 68 communes réparties sur 3 communautés : Vitré Communauté, Pays de la Roche aux Fées et Pays de Châteaugiron, ce qui représente 132 643 habitants.

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri, le traitement et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi 12 déchèteries réparties sur son territoire et est propriétaire du Centre de Tri des emballages recyclables et du Centre de Valorisation Énergétique des Déchets, tous les deux situés à Vitré.

Le SMICTOM est composé :

- d'un Comité Syndical, organe délibérant, constitué de l'ensemble des délégués du SMICTOM,

- d'un Bureau Syndical comprenant le président et les vice-présidents,

- de plusieurs commissions et groupes de travail œuvrant sur différentes thématiques,

Le Conseil Municipal est invité à proposer à la Communauté d'Agglomération les représentants de la commune au SMICTOM (1 titulaire et 1 suppléant).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PROPOSER** au SMICTOM les membres suivants : PEREZ Julien (Titulaire) et BLANCHET Jacques (Suppléant)

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_032-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Mme Justine POULAIN